








Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2017/2135(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence		
Sujet 8.70.57 Budget 2017		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		30/08/2017
		 GEIER Jens	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 MUREŞAN Siegfried	
		 KÖLMEL Bernd	
		 DEPREZ Gérard	
	 TARAND Indrek		
	 VALLI Marco		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 3563	Date 10/10/2017
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
28/07/2017	Publication du projet de budget de la	COM(2017)0485	Résumé

	Commission		
10/10/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12441/2017	Résumé
10/10/2017	Vote en commission		
10/10/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
10/10/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/10/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0301/2017	Résumé
23/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/10/2017	Résultat du vote au parlement		
24/10/2017	Décision du Parlement	T8-0399/2017	Résumé
12/01/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2135(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/10560

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	COM(2017)0485	28/07/2017	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE610.564	12/09/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE610.892	28/09/2017	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	12441/2017	10/10/2017	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A8-0301/2017	12/10/2017	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T8-0399/2017	24/10/2017	EP	Résumé

Acte final

Budget 2018/30
[JO L 009 12.01.2018, p. 0001](#) Résumé
[Rectificatif à l'acte final 32018B0030R\(01\)](#)
[JO L 013 18.01.2018, p. 0027](#)

Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

OBJECTIF: présentation du projet de budget rectificatif n° 5 au budget général 2017.

CONTEXTE: en publiant sa [communication](#) relative à la mise en place dun nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de

[l'Agenda européen en matière de migration](#), la Commission a proposé une série de mesures visant à répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés et à soutenir les communautés d'accueil, tout en soulignant la nécessité d'une stratégie à long terme pour traiter les causes profondes de la migration.

Suite à l'approbation de cette proposition par le Conseil européen et en réponse à l'invitation de ce dernier, la Commission a présenté une [communication](#) en faveur d'un nouveau plan d'investissement extérieur européen (PIE) visant à stimuler l'investissement en Afrique et dans le voisinage de l'UE.

Le PIE compléterait l'aide au développement de l'Union en s'appuyant sur l'utilisation de fonds publics comme garantie pour attirer les investissements publics et privés. Le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) constitue le dispositif financier intégré du PIE, combinant le financement de mécanismes mixtes et de la garantie FEDD (1.500 millions EUR), qui est soutenue par le fonds de garantie FEDD (750 millions EUR, dont 350 millions EUR provenant du budget de l'UE et 400 millions EUR issus du Fonds européen de développement).

Le 14 septembre 2016, la Commission a présenté une [proposition de règlement](#) relatif au FEDD et instituant la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD.

CONTENU: le projet de budget rectificatif (PBR) présenté par la Commission poursuit deux objectifs:

1°) Pouvoir au financement, par le budget général 2017, du FEDD: suite au compromis final sur le projet de règlement FEDD intervenu entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, le règlement FEDD devrait être adopté par le Conseil en septembre 2017.

La Commission demande donc les crédits nécessaires à la contribution du budget général au fonds de garantie FEDD en 2017 (275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement). Le restant de la contribution du budget général, soit 75 millions EUR, sera versé au Fonds en 2018-2020.

La Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité afin de couvrir intégralement le renforcement en crédits d'engagement et de paiement demandé pour le financement du FEDD. Le présent PBR est accompagné de la [proposition](#) relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

2°) Tenir compte du résultat de la révision à mi-parcours du [règlement sur le cadre financier pluriannuel \(CFP\) pour la période 2014-2020](#) en ce qui concerne l'augmentation de la dotation annuelle de la réserve pour aides d'urgence, qui passe de 280 millions EUR à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Il est nécessaire de tenir compte de cette augmentation dans le budget général 2017 en ajoutant 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits d'engagement en faveur de ladite réserve. En ce qui concerne les crédits de paiement, la Commission estime que le montant disponible dans le budget général 2017 (315 millions EUR) est suffisant.

Globalement, le PBR proposé renforce le niveau des crédits d'engagement de 297,8 millions EUR, tandis que le niveau des crédits de paiement reste inchangé.

Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

Le 28 juillet 2017, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2017 prévoyant le financement du Fonds européen pour le développement durable (FEDD), à la suite de l'adoption de la base juridique correspondante, comme convenu par le Parlement européen, le Conseil et la Commission dans les résultats des travaux du comité de conciliation sur la procédure budgétaire 2017.

Le montant demandé s'élève à 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Ce PBR reflète également le résultat de la révision à mi-parcours du règlement sur le cadre financier pluriannuel (CFP) en ce qui concerne l'augmentation du montant annuel de la réserve pour aides d'urgence de 280 à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Globalement, ce PBR augmente le volume des crédits d'engagement de 297,8 millions EUR, tandis que le volume des crédits de paiement reste inchangé.

Le 10 octobre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2017, dont le texte figure dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir document du Conseil [12441/2017](#)).

Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 concernant le financement du [Fonds européen pour le développement durable](#) (FEDD) et le renforcement de la réserve pour aides d'urgence à la suite de la [révision](#) du règlement fixant le cadre financier pluriannuel (CFP).

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017. Ce projet:

- affecte 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au FEDD, lesquels proviennent intégralement d'une mobilisation de l'instrument de flexibilité, compte tenu de l'absence de marge sous le plafond des engagements de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde);
- prévoit en même temps la réduction d'un montant de 275 millions EUR des crédits de paiement du [Fonds «Asile, migration et intégration»](#) (AMIF) relevant de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) en raison d'une sous-exécution causée par une adoption tardive des bases juridiques et par des décalages de la programmation;

- prévoit en outre d'ajouter 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits d'engagement à la réserve pour aides d'urgence afin de tenir compte de la révision à mi-parcours du règlement CFP.

Le PBR n° 5/2017 est accompagné d'une [proposition de décision](#) relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité aux fins du financement du Fonds européen pour le développement durable portant sur un montant de 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de la rubrique 4.

Les députés ont salué l'adoption et l'entrée en vigueur du Fonds européen pour le développement durable et ont demandé sa mise en application rapide. Ils ont approuvé le fait que la révision à mi-parcours du CFP permette de financer le FEDD par une mobilisation de l'instrument de flexibilité et que la réserve pour aides d'urgence soit renforcée.

En revanche, les députés ont déploré la sous-exécution par les États membres de l'AMIF et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Ils ont invité les États membres à honorer leurs engagements politiques et à faire tout leur possible pour donner à cette priorité de l'Union toute son importance.

Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 70 contre et 42 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 concernant le financement du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et le renforcement de la réserve pour aides d'urgence à la suite de la révision du règlement fixant le cadre financier pluriannuel (CFP).

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2017 présenté par la Commission qui vise à pourvoir au financement du [Fonds européen pour le développement durable](#) (FEDD) et à tenir compte, dans le budget général de 2017, du résultat de la [révision à mi-parcours du règlement CFP](#) en ce qui concerne l'augmentation de la dotation annuelle de la réserve pour aides d'urgence, qui passe de 280 millions EUR à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Ce projet de budget rectificatif:

- affecte 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au FEDD, lesquels proviennent intégralement d'une mobilisation de l'instrument de flexibilité, compte tenu de l'absence de marge sous le plafond des engagements de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde);
- prévoit en même temps la réduction d'un montant de 275 millions EUR des crédits de paiement du [Fonds «Asile, migration et intégration»](#) (AMIF) relevant de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) en raison d'une sous-exécution causée par une adoption tardive des bases juridiques et par des décalages de la programmation;
- prévoit en outre d'ajouter 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits d'engagement à la réserve pour aides d'urgence afin de tenir compte de la révision à mi-parcours du règlement CFP.

Le PBR n° 5/2017 est accompagné d'une [proposition de décision](#) relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité aux fins du financement du FEDD portant sur un montant de 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de la rubrique 4.

Le Parlement a salué l'adoption et l'entrée en vigueur du FEDD et a demandé sa mise en application rapide. Il a approuvé le fait que la révision à mi-parcours du CFP permette de financer le FEDD par une mobilisation de l'instrument de flexibilité et que la réserve pour aides d'urgence soit renforcée.

En revanche, les députés ont déploré la sous-exécution par les États membres de l'AMIF et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Ils ont invité les États membres à honorer leurs engagements politiques et à faire tout leur possible pour donner à cette priorité de l'Union toute son importance.

Budget rectificatif 5/2017:Fonds européen pour le développement durable (FEDD); réserve d'aide d'urgence

OBJECTIF: adoption du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

ACTE NON LEGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/30 du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

CONTENU: le Parlement européen a définitivement adopté le projet de budget rectificatif n°5 pour l'exercice 2017 en accord avec sa résolution du 24 octobre 2017 (voir le résumé de la résolution).

Pour rappel, ce projet de budget rectificatif (PBR) a pour objectif de pourvoir au financement du [Fonds européen pour le développement durable](#) (FEDD) et de tenir compte, dans le budget général de 2017, du résultat de la [révision à mi-parcours](#) du règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 en ce qui concerne l'augmentation de la dotation annuelle de la réserve pour aides d'urgence, qui passe de 280 millions EUR à 300 millions EUR aux prix de 2011.

Plus précisément, le PBR :

- affecte 275 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au FEDD, lesquels proviennent intégralement d'une mobilisation de l'instrument de flexibilité,
- prévoit en même temps la réduction d'un montant de 275 millions EUR des crédits de paiement du [Fonds «Asile, migration et intégration»](#) (AMIF) relevant de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) ;
- prévoit en outre d'ajouter 22,8 millions EUR (aux prix courants) en crédits d'engagement à la réserve pour aides d'urgence afin de tenir compte de la révision à mi-parcours du règlement CFP.

Globalement, ce PBR augmente le volume des crédits d'engagement de 297,8 millions EUR, tandis que le volume des crédits de paiement

reste inchangé.